

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dominique Gendron

<https://www.cadre21.org/membres/fd872d9f77f4424e4ac51cd6>

Date d'obtention : 2021-05-14 14:47:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, il s'agit d'accompagner les élèves de l'école qui dénoncent des situations de sextage. Il faut prendre le temps avec chacun d'eux, en commençant avec la première personne qui dénonce, de compléter la grille d'évaluation de l'incident. Il faut rassurer les jeunes, leur démontrer qu'on est présent pour les soutenir dans ce moment difficile, sans jugement et en toute bienveillance.

Ensuite, il faut rencontrer l'instigateur si nous n'avons pas d'éléments qui nous permettent de croire qu'il s'agit d'un acte malveillant. Avec lui aussi on doit prendre le temps de compléter le protocole et de travailler avec le jeune en toute bonne foi, sans porter de jugement. La police doit malgré tout être informée de la situation même si le jeune est collaborant, qu'il n'a pas partagé ou qu'il a supprimé les photos.

Si on considère que le jeune a des intentions malveillantes, il faut faire un suivi avec la police dès qu'on possède toutes les informations recueillies auprès des jeunes concernés (victime mais aussi autres jeunes qui ont eu connaissance de la situation) et confisquer rapidement le téléphone de l'instigateur.

Si le signalement vient d'une personne extérieure à l'école (parent par exemple), il faut la référer au service de police. On ne peut utiliser le protocole Sexto à ce moment.

De plus, si l'une ou l'autre des personnes concernées (victime, instigateur, autre jeune de l'école) refuse de collaborer, on doit en avertir la police.

Toutes ces interventions doivent être faites dans la bienveillance, l'accueil et l'absence de jugement. La relation de confiance est très importante ici, si on veut avoir une bonne collaboration de toutes les personnes concernées et que chacun ait le moins possible de stress résiduel suite à cette dénonciation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que plusieurs cas de figure peuvent se présenter mais qu'au bout du compte, les bases du protocole sont simples. Je retiens aussi qu'il ne faut pas travailler dans la précipitation et de bien suivre chacune des étapes tout en étant diligent pour ne pas faire trainer non plus les démarches. Vite fait mais BIEN fait. Je retiens surtout que cette façon de faire est très humaine, très bienveillante envers les jeunes et j'aime que la grille d'évaluation d'incident soit neutre, sans jugement ou à priori (Comme vu plus haut dans une vidéo). C'est véritablement un accompagnement qui est fait, dans le respect du jeune. Il nous arrive à tous de faire des erreurs et de ne pas mesurer pleinement la portée de nos gestes, cette façon de faire aide l'adulte à rester neutre dans son intervention et non pas d'être biaisé ou influencé par ses jugements de valeurs. Je suis une fervente partisane de la bienveillance en intervention et je retiens que ce protocole travaille exactement dans ce sens. Tous les jeunes concernés pourront, de cette façon, recevoir l'aide nécessaire à leurs situations respectives.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes me semblent délicates car elles concernent les craintes à l'intégrité de la personne et les conséquences de nos choix. La première étape où on rencontre la victime, la personne qui dénonce ou les personnes qui ont eu connaissance de la situation est délicate car il est primordial d'avoir la confiance des jeunes. Il faut donc être capable d'entendre les divers émotions en lien avec un tel geste (culpabilité, honte, colère, tristesse, sentiment de trahison, etc.) tout en accueillant sans jugement ces émotions. Il faut que le jeune sente qu'il sera accueilli dans ces émotions. Tout ça en les accompagnant à travers les différentes étapes de la démarche Sexto. L'étape où on rencontre l'instigateur est aussi délicate car on veut sa collaboration et sa confiance mais la situation fait en sorte qu'il sera sûrement méfiant et aura peur des représailles possibles de son geste. Lui aussi vit des émotions pénibles (honte, culpabilité, peur de la police et des conséquences, etc.). Il faut donc, pour lui aussi, être accueillant, bienveillant et sans jugement pour pouvoir développer la relation de confiance, si possible. Finalement, si on juge qu'il y a eu malveillance de la part de l'instigateur, on doit porter une attention particulière à rester neutre dans toute la situation. Ce jeune va peut-être avoir besoin de services en psychologie ou autre plus tard et s'il s'est senti jugé, il n'ira pas chercher les services. Il faut donc être très vigilant, prudent mais surtout accueillant et bienveillant tout au long du protocole sexto et ce, avec toutes les personnes concernées. Les mots d'ordre sont donc bienveillance et respect.